

Un concept de développement pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

par Luis Nunes*

1. Introduction

En matière de développement, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est la détentrice d'une longue tradition. Ainsi, lors de chaque nouvelle étape en ce domaine, de chaque nouveau pas, les objectifs déterminés, au lieu d'être le résultat d'une démarche purement intellectuelle, sont revus, réajustés par rapport à cette tradition.

2. La Stratégie de développement des années 80

C'est sur la base de ce long historique, vieux de plus de soixante ans, qu'a été adoptée à Manille la «Stratégie pour le développement des Sociétés nationales pour les années 80»¹.

Pour la première fois, une définition du développement au sein du Mouvement était abordée. Dans le cadre de la Stratégie, le développement devait être entendu comme un *«processus de renforcement de la capacité des Sociétés nationales d'assurer des services Croix-Rouge fondés sur les ressources nationales. Il s'agit donc de développer à la fois la structure opérationnelle des Sociétés et les services qu'elles rendent»*².

* Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que l'auteur.

¹ Assemblée générale de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge (LSCR), II^e session, Manille, 1981, *décision 31* et XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, Manille, 1981, *résolution XXV*.

² LSCR — *Stratégie pour le développement des Sociétés nationales pour les années 1980*, (ci-après *Stratégie*), Genève, 1982, p. 8.

Le Mouvement avait ainsi un document qui, se voulant cohérent, s'étendait à l'ensemble des activités de développement. Mais essayer de juger de l'efficacité d'un instrument dont le temps imparti à sa réalisation n'est pas encore achevé, s'avère difficile. Néanmoins, un premier bilan couvrant la moitié de la décennie a été réalisé ³.

Tout en considérant qu'il est encore trop tôt pour savoir si les objectifs de la Stratégie seront atteints ⁴, on peut déjà constater que les ressources sont inadaptées et que plusieurs Sociétés ont manqué d'un appui concret ⁵.

La Stratégie se justifie en elle-même dans le but de surmonter plusieurs handicaps du programme de développement; l'essentiel peut se traduire de la façon suivante: «la plupart des projets étaient centrés sur la fourniture des services» et «tout en ayant eu parfois des incidences positives, ces projets n'ont, dans d'autres cas, donné que peu, voire pas du tout, de résultats durables pour le développement de la Société» ⁶.

La philosophie du programme de développement des décennies 60 et 70, selon les théories de l'époque, soutenait que la mise en place d'un projet bien pensé et structuré entraînerait inévitablement le développement de la Société nationale en général. On peut raisonnablement constater aujourd'hui que les choses ont quelque peu changé. Ainsi, un bon nombre de Sociétés se consacrent davantage à l'amélioration des secteurs administratif et opérationnel, même si elles rencontrent toujours des difficultés à obtenir de l'assistance pour ce genre d'activité.

3. Tentative de nouvelle définition

C'est pourquoi, à nos yeux, il s'avère nécessaire de tenter ici une définition et une approche nouvelles.

Ainsi, nous pensons qu'au sein de notre Mouvement **le Développement est un moyen permettant l'amélioration des structures d'une Société nationale, par un processus dynamique, intégré et équilibré, afin que celle-ci puisse, dans le cadre des Principes fondamentaux du Mouvement, offrir en tout temps des services humanitaires aux communautés, tout en se préparant à agir efficacement en cas de conflit armé ou de catastrophe naturelle, tant à l'intérieur du territoire national que partout dans le monde. Elle apporte ainsi sa contribution à une paix durable.**

³ CICR, LSCR — *Le développement des Sociétés nationales comme contribution au développement national*, XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, Genève, octobre 1986, 16 p.

⁴ *Ibid.*, p. 1.

⁵ *Ibid.*, p. 6.

⁶ *Stratégie...*, *op. cit.*, p. 6.

4. Le développement, un moyen et non pas une fin

D'emblée nous dirions que le développement ne peut être qu'un moyen permettant d'arriver à une fin, ou d'atteindre un but. Cela paraît évident. Mais nous tenons à le souligner, car trop souvent nous constatons, au niveau des organisations comme à celui des Etats, que le développement est compris comme une fin en soi. Cette façon de voir nous conduit souvent à considérer n'importe quelle action comme du développement à condition qu'elle «produise» une certaine forme de croissance.

A notre avis, et de façon très générale, le développement pourrait être défini comme un moyen servant à satisfaire les besoins humains. Or, les êtres humains étant, par définition, en évolution, leurs besoins sont infinis ⁷. Aussi le développement ne peut-il avoir d'échéance bien définie ⁸.

5. Amélioration des structures

C'est donc par un processus ferme, pris dans le sens «d'ensemble de phénomènes conçu comme actif et organisé dans le temps» ⁹, qu'on améliore les structures d'une organisation.

Ainsi, nous pouvons affirmer que le développement est un **moyen** mis en œuvre, par l'intermédiaire d'organisations et grâce à des hommes engagés, à la mise en place, au maintien ou au renforcement de structures, dont le but final est d'offrir des services. Pour qu'une organisation de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge existe et perdure, il faut que les services soient fonction des besoins ¹⁰, ces derniers étant déterminés par les normes et principes qui guident l'organisation.

⁷ Voir Institut universitaire d'études du développement (IUED), *Il faut manger pour vivre... controverses sur les besoins fondamentaux et le développement*, PUF, Paris, Cahiers de l'IUED, Genève, 1980, 324 p., notamment: Galtung, J., «Le développement dans la perspective des besoins fondamentaux», pp. 51-128; Preiswerk, R., «Identité culturelle, self-reliance et besoins fondamentaux», pp. 129-153; Berthoud, G., «Le piège des besoins», pp. 157-178; Rist, G., «Questions fondamentales sur les besoins fondamentaux», pp. 197-219.

⁸ Même si on prend les théories actuelles des mouvements écologistes qui prônent, pour les pays développés, une croissance négative, ceci ne pourra se faire que par l'intermédiaire d'une certaine forme de développement.

⁹ Définition tirée du dictionnaire Robert.

¹⁰ Aucune institution à part l'Etat ne peut prétendre satisfaire *tous* les besoins de l'homme.

5.1 Les structures

Il est difficile, sinon impossible, d'énoncer en une formule standard ce que devrait être une «bonne» Société de la Croix-Rouge. Une organisation présente dans la plupart des pays du monde et se vouant à des activités extrêmement variées ne peut, en aucune façon, se calquer sur un modèle type. Il est plus facile de déterminer ce qui distingue une «mauvaise» Société nationale ¹¹.

Aujourd'hui nous pouvons encore considérer comme valable le bilan dressé par Donald Tansley à propos de 23 Sociétés nationales ¹².

● *Les problèmes structurels et institutionnels*

En regroupant quelques-unes des déficiences mentionnées dans l'étude en question, il est possible de déterminer avec plus ou moins d'exactitude les secteurs susceptibles d'être améliorés. Grosso modo, cet ensemble peut être divisé en trois secteurs principaux:

Ainsi divers points touchent aux activités des Sociétés nationales, à leur définition et à leur intégration dans le contexte national, et nous démontrent que l'on ne s'est guère préoccupé de définir un programme national ¹³.

¹¹ «Le CICR, la Ligue et le Rapport sur la réévaluation du rôle de la Croix-Rouge», extraits de la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, Genève, mars-avril 1978 à janvier-février 1979, 77 p.

¹² Dans son étude Tansley donne 18 raisons de la faiblesse des Sociétés nationales:

- «1 — Absence d'une finalité précise, partagée par toute la Société;
- 2 — Choix ad hoc des activités;
- 3 — Incapacité de relier ces activités à celles d'autres organisations;
- 4 — Incapacité de mesurer l'impact et la pertinence des activités;
- 5 — Concentration des activités dans les centres urbains;
- 6 — Structure directionnelle compliquée;
- 7 — Dirigeants et membres recrutés sur une base trop étroite;
- 8 — Insuffisante rotation dans la direction;
- 9 — La qualité des membres n'est pas clairement définie;
- 10 — Les volontaires qui donnent leur services n'ont aucune part aux décisions;
- 11 — Le personnel à plein temps est très peu nombreux et trop peu qualifié;
- 12 — Répugnance à travailler avec d'autres groupes;
- 13 — La Société s'abstient de demander des conseils aux spécialistes;
- 14 — Société contrôlée ou dominée par le Gouvernement;
- 15 — Faiblesse des arrangements en vue du financement;
- 16 — Manque de compréhension des principes de la Croix-Rouge, de ses fonctions, de sa structure;
- 17 — Non-acceptation de la responsabilité des membres du Mouvement;
- 18 — Autosatisfaction.

in Tansley, Donald, *Un ordre du jour pour la Croix-Rouge*, Genève, 1975, p. 99. La Stratégie de développement de la Ligue reprend les points de Tansley en les ramenant à 8, in *Stratégie... op. cit.*, p. 6.

¹³ Points 1 à 5 de la liste précédente.

L'inexistence d'un programme national est, en grande partie, due à des carences dans le système de participation démocratique des membres ¹⁴.

Ainsi, l'inexistence d'un programme en plus de l'incapacité à s'organiser débouchent sur l'inaptitude à faire participer les membres à des réalisations concrètes ¹⁵.

En conclusion il ressort que, pour renforcer les structures d'une Société nationale, il est primordial de s'attacher à définir un programme national capable de susciter la participation de la plus grande partie de la population (prise au sens numérique et géographique), programme qui est mis en œuvre grâce à l'amélioration de la gestion en général.

● *Capacités structurelles*

Les progrès d'une Société nationale dépendent donc, en grande partie, du renforcement de ses structures. Et parce que ce terme abstrait peut être cause d'imprécisions, il faut souligner ici qu'il existe trois sortes de structures d'où découlent certaines capacités :

Capacité organique: Elle tient à l'organisation géographique et démographique. De l'extension de la Croix-Rouge à l'ensemble du pays et à la plus grande partie de la population dépendront les aptitudes, dans le sens ascendant, à mieux décider de l'activité de l'organisation et, dans le sens descendant, à offrir les services humanitaires les mieux adaptés aux besoins de la population ¹⁶.

Capacité administrative: Elle a trait à la capacité technique à gérer au niveau national, régional et local, les services qui forment un support aux activités de l'organisation.

Capacité opérationnelle: Il s'agit de la capacité à déterminer, en tenant compte de la rareté de ressources, la façon d'obtenir le meilleur rendement, en mettant en œuvre quotidiennement les services humanitaires dont le pays a besoin et en les gérant.

● *Structures essentielles*

L'effort d'amélioration doit porter sur ce qu'on pourrait appeler les structures essentielles d'une Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge :

¹⁴ Points 6 à 10.

¹⁵ Points 11 à 18.

¹⁶ «Pour réaliser ces objectifs, il est indispensable que chaque Société de Croix-Rouge soit organisée suivant des principes vraiment démocratiques, et qu'elle fasse en sorte que tous les citoyens puissent en devenir membres», in Conseil des Gouverneurs, XIX^e Session, Oxford, 1946, *résolution XII*.

Organique	{	Géographique Démographique		
Administratif	{	Planification	{	
		Gestion		administrative
		Formation		financière du personnel
Opérationnel (Services)	{	Préparation aux désastres		
		Services communautaires		
		Information/Diffusion		
		Collecte de fonds		
		Transfusion sanguine		
		Jeunesse		

5.2. Processus d'amélioration des structures

Améliorer chacune de ces structures n'est pas difficile à condition d'en avoir les moyens. Le problème réside dans la nécessité de le faire simultanément, d'une façon dynamique, intégrée et équilibrée.

● *Processus dynamique*

Fondamentalement, cela implique d'agir sur les caractéristiques structurelles et institutionnelles de l'organisation à développer. Mais ici aussi, et puisqu'il s'agit d'un processus dynamique, il sera difficile, au départ, de se faire une idée précise du degré de perfectionnement dont il faudra doter ces structures. Ainsi, au lieu de créer arbitrairement un modèle de Société développée, est-il préférable de déterminer des étapes à franchir successivement. En outre, il serait bon de se doter aussi d'instruments qui permettront de mesurer aisément, au terme de chaque étape, les progrès accomplis. C'est le problème de l'évaluation permanente des projets. Et, pour les pays les plus défavorisés, il faut aussi veiller à introduire la notion de continuité et de perfectionnement constant ¹⁷.

¹⁷ Il y a là, à notre avis, une notion extrêmement importante qu'il faudrait étudier dans une véritable «Sociologie du Temps». Peut-être, parce que la notion de temps varie d'une culture à l'autre, un peu partout, au sein de la Croix-Rouge, des édifices destinés à rendre des services, qui se trouvent aujourd'hui dans un état de délabrement affligeant et presque dénués d'activités.

● *Processus d'action intégrée*

Or, dans le monde d'aujourd'hui, nous ne disposons pas encore de recette miracle pour la mise en œuvre du développement. Par contre, une nouvelle approche est préconisée avec ce que l'on nomme l'action intégrée. Dans ce cas, le développement est considéré comme un tout, comportant différentes structures qui, non seulement s'imbriquent les unes aux autres, mais aussi s'influencent réciproquement. Tout cela n'est pas nouveau pour la Croix-Rouge, mais une exigence nouvelle et difficile a surgi. Il s'agit de ne jamais séparer les différents éléments susmentionnés pour agir séparément parce qu'on ne dispose pas assez de ressources, de moyens ou de capacités.

● *Développement équilibré*

Cette nécessité de renforcer une Société nationale ne découle pas seulement du fait qu'une institution a besoin de structures pour fonctionner. Ce renforcement dépend de la nature qui reste à déterminer, des services que l'on veut rendre. En effet, si les prestations des services dépendent des structures, celles-ci doivent être façonnées en fonction de la nature de ceux-là. Il va de soi que ces deux éléments conjugués dicteront, à leur tour, la nature et la teneur de la formation des hommes. Ce processus, dit intégré, se fait de lui-même au sein d'une Société déjà développée. Pour les autres, la grande difficulté consiste, en premier lieu, à appréhender globalement un phénomène extrêmement complexe, puis à mesurer l'importance de l'action à exercer sur tel ou tel élément (hommes, structures, services), selon un degré qui changera constamment avec les progrès de la Société, et de façon à ne pas créer un trop grand déséquilibre entre ces différents éléments ¹⁸.

6. Mise en œuvre

Avant de pouvoir planifier et gérer, après avoir formé les hommes, l'ensemble des services rendus par la Société nationale doit être défini dans un programme national ¹⁹.

¹⁸ Nunes, Luis, *Stratégie décennale du développement Croix-Rouge*, LSCR, Genève, septembre 1980, 72 p. (dactyl.).

¹⁹ Il ne faut pas confondre *Programme national* avec *Plan national de développement*. Ce dernier traduit des actions concrètes, tandis que le premier définit la « politique » de la Société nationale.

6.1. Le programme national

Le programme national peut se définir comme l'ensemble des services rendus par la Société nationale pour atteindre son objectif, tout en s'approchant ainsi de plus en plus de son but.

Ceci pourrait paraître simple et facile, mais force nous est de constater que jusqu'à maintenant, le Mouvement n'a pas été très heureux dans le choix de ses définitions. Souvent sont fondus et confondus dans un même texte «voire en une seule phrase, d'une part le but de la Croix-Rouge, d'autre part les implications de ce but, à savoir les multiples activités exercées par la Croix-Rouge pour atteindre ce but»²⁰. Cette situation ne va pas sans inconvénient, car la multiplicité et la variété d'activités mises en œuvre au nom de l'humanitaire mènent «à une dispersion ruineuse des finances qui risque plus encore de réduire l'efficacité d'actions entreprises sur un front plus large»²¹.

Si ces activités sont nombreuses²², et en outre menées parfois d'une façon désordonnée²³, il faut alors se demander s'il s'agit vraiment là de *programme national*.

Quand il s'agit d'un pays, il est admis qu'il n'y a pas de définition de la politique sociale en tant que telle. Elle est fonction de la définition de la politique et de l'économie du pays. De façon analogue, c'est dans le cadre d'une politique sociale ou, si l'on préfère, dans le cadre du projet social d'un pays que la Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge doit définir sa contribution en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics. C'est sur la base du programme national qu'il est possible de chercher et de trouver les ressources les mieux adaptées. Ceci permettra une plus grande efficacité mais aussi la possibilité de déterminer des priorités face à une situation réelle, laquelle découle de la situation économique nationale.

En réalité la définition du programme national doit être l'occasion pour la Société d'un exercice qui la conduira à des choix permettant d'améliorer ses capacités opérationnelles. Celles-ci, comme il a été remarqué auparavant, consistent à trouver, tout en tenant compte de la rareté des ressources, la façon d'obtenir le meilleur rendement de ses services.

²⁰ Perruchoud, Richard, *Les droits et les devoirs internationaux des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*, Institut Henry-Dunant (IHD), Genève, 1986, p. 49.

²¹ Freymond, Jacques, *Guerres, révolutions, Croix-Rouge*, IUHEI, Genève, 1976, p. 147.

²² Tansley, D., *op. cit.*, p. 64 ss.

²³ Perruchoud parle de «champ d'action si vaste que la Croix-Rouge pourrait s'apparenter à un caravansérail de l'humanitarisme», *op. cit.*, p. 48.

6.2. Atteindre des BUTS en déterminant des OBJECTIFS réalisables par des TÂCHES

La Croix-Rouge est née d'un acte, elle est la conséquence d'une action engagée sur un champ de bataille, dans la détresse et sur l'heure, elle est le fait d'hommes et de femmes qui se sont attelés à cette tâche ²⁴.

L'institution ainsi créée visait un but. Elle pouvait donc perdurer à travers la création d'organisations dont les objectifs seraient atteints en faisant accomplir ses tâches par des volontaires; ces derniers par leur action exemplaire favoriseraient le développement d'un climat de paix indispensable à l'épanouissement de l'homme.

● *Le but*

Jusqu'à une date assez récente il n'existait rien de plus concret que la résolution de la Conférence de Bucarest qui réaffirme «la mission» ²⁵ de la Croix-Rouge.

Elle confirme le but de la Croix-Rouge «qui est de prévenir en toutes circonstances les souffrances des hommes; de protéger la vie et la santé, ainsi que de faire respecter la personne humaine...».

Quand les hommes et les femmes de Castiglione, répétaient, sans cesse: «Tutti fratelli», ils énonçaient, pour la première fois, le but de la Croix-Rouge, contenu dans le Principe fondamental d'Humanité, l'un des principes considéré comme essentiel ²⁶.

Malgré cette clarté de l'énoncé, rares sont les auteurs qui se sont penchés sur le but de la Croix-Rouge et se sont interrogés sur son étendue et ses limites. Après le Rapport Tansley, on se demande si le caractère, à la fois très large et vague, de la définition de ce but ne risque pas d'entraîner le Mouvement dans un humanitarisme «tous azimuts» ²⁷.

Est-il vraiment nécessaire de restreindre le but de l'institution?

Dès qu'il s'agit de l'homme et de sa défense, il est difficile, sinon dangereux, de fragmenter le but humanitaire qualifié par «toute action bienfaisante pour l'homme» ²⁸. D'ailleurs, les besoins à satisfaire en ce domaine sont devenus tellement vastes que la floraison d'organisations à caractère humanitaire le

²⁴ Max Huber, cité par Pictet, Jean, *Les principes fondamentaux de la Croix-Rouge*, IHD, Genève, 1979, p. 14.

²⁵ XXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, Bucarest, 1977, *résolution I*.

²⁶ Pictet, J., *op. cit.*, p. 17.

²⁷ Perruchoud, R., *Les résolutions des Conférences internationales de la Croix-Rouge*, IHD, Genève, p. 392.

²⁸ Pictet, J., *op. cit.*, p. 17.

prouve: cette augmentation d'organisations humanitaires n'est pas un mal, au contraire.

Par contre, le Mouvement, qui ne peut prétendre détenir le monopole de l'humanitaire, se doit d'affirmer ou, au besoin, de réaffirmer sa spécificité, afin de ne pas se perdre dans la masse des organisations humanitaires, ou pire encore, de se laisser entraîner dans la désagréable lutte de concurrence à laquelle nous assistons aujourd'hui sur le terrain. Le temps où la Croix-Rouge était l'une des rares institutions à caractère humanitaire est révolu ²⁹.

La réaffirmation de sa spécificité passe par la détermination d'objectifs plus précis.

● *Les objectifs*

A nos yeux, la plupart des problèmes actuels du Mouvement sont nés de la confusion entre buts et objectifs. D'ailleurs, la résolution de Bucarest, dans sa réaffirmation de la mission de la Croix-Rouge, place l'objectif au même rang que le but.

Souvent aussi, on oublie que, pour qu'une institution reste fidèle à elle-même, son but doit rester immuable alors que son ou ses objectifs peuvent changer en fonction de l'évolution du monde.

Il faut donc préciser une fois encore que *l'objectif* de la Croix-Rouge, énoncé dans la résolution de Bucarest déjà citée, est «d'apporter, de manière impartiale, sans aucune distinction de race, de nationalité, de religion ou d'appartenance politique, protection et assistance à ceux qui en ont besoin en cas de conflit armé et d'autres catastrophes». Certes, la souffrance des hommes est grande aujourd'hui mais elle se manifeste dans toute son intensité en cas de guerre ou de catastrophe. Or, le rôle de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est de secourir en fonction de la gravité de la souffrance des hommes et de répondre selon les priorités aux détresses les plus urgentes (principe de l'impartialité). Malheureusement, de nos jours, nous avons la fâcheuse impression qu'apporter protection et assistance aux hommes, en cas de guerre ou de catastrophe naturelle, devient, dans le Mouvement, un objectif secondaire dans l'ordre des priorités.

A notre avis, il serait bon que, dans le cadre du travail de développement, l'on garde présent à l'esprit cet objectif, ne serait-ce que parce que le Mouvement est le seul, parmi les organisations humanitaires, à se préparer, en permanence, à faire face à la guerre et aux catastrophes naturelles.

²⁹ «La Croix-Rouge ne doit pas chercher à préserver un monopole mais à accroître son efficacité qui se fonde sur des mandats déterminés et limités», dans «Le CICR, la Ligue et le Rapport...», *op. cit.*, p. 38.

● *Les tâches*

Il existe différentes tâches: les unes permettent la satisfaction des besoins des humains et les autres préparent et maintiennent vivante l'organisation à travers les ans. On ne peut pas mener à bien les tâches de protection et d'assistance si tout n'a pas été prévu, préparé et planifié. En outre ce travail requiert de la part des volontaires et bénévoles un apprentissage continu qui sera plus pratique que théorique.

Quand la résolution de Bucarest «souligne» l'extrême importance des activités médico-sociales, en termes de développement, cette affirmation doit être comprise dans une triple perspective: d'abord en tant que formation continue permettant d'agir en cas d'urgence; ensuite, en tant que travail permanent avant l'urgence et, en dernier lieu, et ce n'est pas l'aspect le moins important, en tant que moyen d'encourager les membres à développer «le sens de la responsabilité sociale et la pratique du service volontaire».

Certains auteurs ne considèrent pas la recherche de la paix comme une tâche de la Croix-Rouge, mais plutôt comme le résultat de ses activités. C'est peut-être une interprétation trop restrictive, car depuis que les Conférences internationales de la Croix-Rouge ont décidé que la diffusion des principes et des idéaux du Mouvement constituaient une véritable contribution à l'«établissement d'une paix durable», ce travail constitue bel et bien une tâche de l'organisation. L'action en tant qu'exemple, la diffusion des principes et des idéaux, en tant que cadre de l'action, contribuent à donner à la plus large partie de l'humanité un idéal commun à tous les êtres humains: la paix. Sans oublier qu'en agissant de la sorte, les membres volontaires et bénévoles de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge essaient d'englober dans leur action, du moins indirectement, ce qui est finalement leur but ultime: l'humanité tout entière.

6.3. Légiférer sur la doctrine

Jusqu'à une récente époque, tous ces problèmes devaient être interprétés en fonction des résolutions et recommandations des Conférences internationales. Il n'y a pas la place, dans cet article, pour débattre l'aspect obligatoire ou contraignant de ces résolutions. Toutefois, il est certain que le document qui constitue la charte d'application des organisations qui forment le Mouvement, c'est-à-dire les Statuts de 1929 et de 1952, ne mentionnait pas le but, l'objectif et les tâches de la Croix-Rouge. Pire encore, il était presque muet en ce qui concerne le rôle et les fonctions des Sociétés nationales.

Depuis 1986, c'est chose faite. Les Statuts révisés, approuvés par la Conférence de Genève ³⁰, *proclament* dans leur préambule, le but du Mouvement

³⁰ XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, Genève, 1986, *résolution XXXI*.

« dont la mission est de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes », l'objectif principal qui est de « protéger la vie et la santé et de faire respecter la personne humaine en particulier en temps de conflit armé et dans d'autres situations d'urgence » et les tâches de la Croix-Rouge qui sont « d'œuvrer à la prévention des maladies et au développement de la santé et du bien-être social ».

Mais comment atteindre ce but ?

En résumé, lors du choix et de la préparation d'un programme national, il faut toujours garder présente à l'esprit l'idée que ce programme vise à atteindre un but par la détermination d'objectifs, principalement celui de la préparation aux secours, en complément à l'activité des pouvoirs publics. En temps de paix ou de « non-catastrophe », l'organisation doit définir ses tâches en matière de santé et de bien-être social, tâches qui s'inspireront et découleront des Principes fondamentaux du Mouvement : être d'abord les plus nécessaires et prioritaires, tout en servant, d'une part, à maintenir et développer le volontariat et le bénévolat, et, d'autre part, à propager l'esprit de solidarité, puis enfin, à servir d'exemple à la promotion de la paix dans le monde.

7. Les Principes fondamentaux inspirent le cadre d'action et influencent les résultats conformément aux idéaux et à la doctrine ³¹

S'inspirer des principes signifie aussi que ceux-ci forment un tout et ne peuvent pas être pris fragmentairement ou être utilisés à posteriori seulement, en tant que justification de l'action. En vérité, trop souvent, certaines activités de la Croix-Rouge, bien que ne violant pas vraiment les principes, ne les respectent pas non plus dans leur intégralité.

Pour être pris comme un tout, cela implique que ces principes doivent être considérés comme un idéal vers lequel il faut tendre, comme un cadre directif permettant de se préparer à l'action et, en dernier lieu, comme un code de

³¹ En 1921, le CICR adopte quatre principes : charité, universalité, indépendance et impartialité. En 1946, la Ligue les adopte en y ajoutant treize autres principes fondamentaux et six « règles d'application ». En 1948, la Conférence internationale de la Croix-Rouge adopte dix conditions de reconnaissance des Sociétés nationales. En 1952, la Conférence internationale de la Croix-Rouge adopte quatre « dogmes » : universalité, impartialité, indépendance et égalité. En 1955 Jean Pictet publie un ouvrage sur les principes de la Croix-Rouge et la Conférence internationale de la Croix-Rouge de 1965 à Vienne, adopte les « Principes fondamentaux » : humanité, impartialité, neutralité, indépendance, caractère bénévole, unité et universalité.

conduite pour les activités de la Croix-Rouge. S'ils ne sont pas compris dans cette triple perspective, des lacunes inquiétantes, des interprétations ou réalisations peu fiables pourraient surgir, laissant subsister des doutes.

8. Conclusion

Tel qu'il a été dit, au début de cet article, la définition proposée n'est pas le résultat d'une démarche purement intellectuelle, mais plutôt un réajustement par rapport à la tradition.

Si nous voulons juger des résultats obtenus dernièrement, surtout dans le cadre de la Stratégie pour les années 80, il faudrait d'abord procéder à des évaluations rigoureuses. Malgré l'inexistence d'étude approfondie, il est toutefois possible d'affirmer que jamais nous n'avons autant travaillé à l'amélioration des structures ni autant consacré de temps à la formation du personnel des Sociétés nationales. Jamais nous n'avons eu à notre disposition autant de plans de développement préparés par ces Sociétés et, phénomène extrêmement important, jamais nous n'avons autant «délégué» de pouvoirs aux Sociétés participantes.

Deux problèmes doivent nous préoccuper dans l'avenir immédiat. D'abord tout ce qui a été signalé ci-dessus doit être programmé, ordonné et rationalisé dans le temps et, de préférence, à l'échelle régionale. Ensuite, sachant que plusieurs systèmes ont déjà été expérimentés, avec plus ou moins de succès, pour développer la concertation entre Sociétés participantes et Sociétés opératrices, il faudra maintenant se concentrer sur les mécanismes de prises de décisions autonomes par les Sociétés qui requièrent une assistance.

Il est nécessaire d'admettre que seuls le développement et le perfectionnement des structures organiques des Sociétés nationales permettront l'élaboration de politiques venant de la base, créant ainsi un système de décision endogène, véritable but d'un développement qui vise à l'autosuffisance.

Luis Nunes

Chargé de programme

Département Afrique

Secrétariat de la

*Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge*